



Section de
la Manche

Ce CT est reconvoqué après un premier boycotté par l'ensemble des OS qui devait se tenir le mardi 7 janvier 2020.

Participants :

pour l'administration :

Mme Danielle ROGER Directrice AGFIP présidente du CT
M. Hubert VAUBERT Directeur Pôle Gestion Fiscale
Mme Véronique RIOUX-POUDROUX Responsable du contrôle fiscal et du service juridique
Mr Guillaume WERNERT Directeur du pôle gestion publique
M. Simon LEPETIT Inspecteur Principal Pôle PPR

Mme Aurélie LECAMPION-COUEILLARD Inspectrice chargée de la formation professionnelle

Mme Laurence JOUIN .Inspectrice Divisionnaire des ressources humaines

Pour les OS :

Mme Valérie TEXIER, M. Philippe LARBANOIS titulaires CFDT-CFTC
Mme Françoise BEROT titulaire UNSA

Les membres de la CGT et SOLIDAIRES absents pour boycott

M. Alain FLOTTE suppléant UNSA

Déclaration liminaire lue par l'OS (CFDT-CFTC).
les déclarations liminaires de notre OS (voir PJ) concernait le sujet à l'ordre du jour sur les emplois.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

1) Exercices emplois pour 2020 (pour avis) :

Le document préparatoire qui nous est présenté montre l'évolution des emplois à la DGFIP.
au cours des 10 dernières années, 20 106 emplois ont été supprimés. La loi de Finances pour 2020 avec
1 500 suppressions de postes est la plus faible depuis 10 ans...
On nous explique que toutes les typologies de Direction sont concernées ainsi que tous les grades.

La Direction nous précise comment ont été calculés les suppressions de postes avec la contribution proportionnelle qui fait que
les départements de moindre taille sont moins impactés que les autres.

2 éléments déterminent un correctif :

- tout d'abord celui « des charges et d'enjeu » qui prend en compte « la charge de travail » par rapport au nombre d'emploi défini au niveau national par service et qui est répercutée ensuite sur les départements (source TAGERFIP).
- puis un correctif « environnemental » crée pour les postes d'accueil du public et la problématique spécifique concernant les difficultés socio-économiques des publics reçus.

La détermination de ces dotations accueil fonctionne également avec un correctif charges et enjeux.

Est ensuite abordée l'évolution de la situation des emplois dans la MANCHE.

Pour cette année 2020, 7 emplois sont supprimés dans la MANCHE, c'est beaucoup moins que les années précédentes avec entre 15 et 20 suppressions.

L'évolution des emplois par grade est la suivante :

- 1 poste AFIPA (poste vacant depuis 2016, mais un recrutement avait été fait 1 ou 2 ans auparavant).
- 2 postes IDIV, dont un issu du regroupement PCE-BDV qui avaient chacun un chef de service, et l'autre au CDIF ou la collègue de CHERBOURG gère 2 CDIF (SAINT-LO et CHERBOURG).
- 1 poste d'inspecteur (l'emploi de CARENTAN n'a pas été transféré au SGC de SAINT-LO).
- 2 poste de Contrôleurs (1 poste au SIP de GRANVILLE et 1 poste au SIE de CHERBOURG) calculés suivant le correctif des charges et enjeux déterminés par le TAGERFIP et les indicateurs de charges par rapport à la taille du service.
- 2 postes d'Agents (1 poste au SIP de COUTANCES et 1 au SIE de SAINT-LO) pour les mêmes raisons que celles évoquées précédemment.

Le transfert des emplois dans le cadre du Nouveau Réseau de Proximité (NRP) qui impacte la Trésorerie de SAINT-LO avec la création du Service de Gestion Comptable (SGC) et les fermetures des trésoreries de CARENTAN et SAINTE MERE ÉGLISE hors catégorie A a été fait pour sa totalité en catégorie B et C.

Une pétition a été envoyée par le service du SIE de CHERBOURG à l'attention de la Direction pour lui faire part de son refus de voir le poste de catégorie B supprimé qui entraînera le changement de service de cette collègue.

Dans la sphère gestion fiscale un emploi de catégorie C à COUTANCES et un emploi de catégorie B à GRANVILLE figurent dans les postes supprimés, mais ces services font déjà l'objet de vacances d'emploi et n'impactent pas directement un départ d'un collègue comme cela peut-être le cas au SIE de CHERBOURG.

Vers le service des impôts des particuliers de SAINT-LO, la fermeture du SIP de CARENTAN a conduit au transfert des 5 emplois, 2 B et 3 C.

Vers le service des impôts des particuliers de MORTAIN, le « fameux » ratio charges/emplois un emploi du SIE de MORTAIN est transféré au SIP de MORTAIN en accord avec le Chef de Centre.

Dans la sphère gestion publique, la création de la Trésorerie hospitalière de CARENTAN au 1^{er} janvier 2020 sera composée en effectif par 1 IDIV de classe normale, 2 contrôleurs et 1 agent de recouvrement. Cette structure sera agrandie avec l'arrivée de la Trésorerie hospitalière de SAINT-LO et CHERBOURG en 2021 ainsi que COUTANCES prévu en 2020 mais qui est décalé à une date non connue.

Le vote est soumis aux OS qui votent **contre** en totalité.

2) questions diverses :

Suite aux restructurations intervenues depuis le 01/01/2019, une question est posée par rapport aux démissions de collègues remplissant les conditions définies pour leur départ. 2 collègues ont donné leur démission un pour fin décembre 2019 et l'autre pour fin mars 2020.

Une autre question est posée quant aux collègues ayant fait une demande de télétravail. Un seuil de 10 % avait été institué, au milieu de l'année 2019 un peu plus de 5 % l'avait faite et la Direction a répondu que le seuil de 10 % allait être atteint. La question quant à l'équipement en matériel est ensuite posée car les collègues récemment autorisés ne disposent pas encore du matériel faute de disponibilité de l'équipe informatique fortement réduite avec 1 décès et 1 maladie non remplacés.

Il a été répondu que le matériel allait être remis aux agents ayant une convention de télétravail au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

Mme Roger s'est engagée à contacter la DISI pour alerter sur la situation de la cellule informatique qui se retrouve chargée des travaux liés aux restructurations et au télétravail.

La séance est levée à 11h30.

Les élus CFDT-CFTC en CTL :

Valérie TEXIER et Philippe LARBANOIS.